UNE AMAP À AURILLAC

Réunion de lancement du projet
09-04-2008

Compte rendu

TOUR DE TABLE

Liste des personnes présentes :
Cf. pièce-jointe « Feuille de présence »

18 personnes présentes :
14 consomm'acteurs et 4 producteurs intéressés

PRESENTATION DU CONCEPT AMAP

Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** ayant pour objectif de promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

Il s'agit de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste **des produits d'alimentation de qualité** et de participer activement à la **sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale**.

Un **partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité**. Il se formalise par un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de production qui lui est distribué périodiquement (ex : un jour par semaine) à coût constant.

L'AMAP a pour objectif :

- **De préserver l'agriculture paysanne locale**, socialement équitable et écologiquement saine,
- **De préserver l'environnement** par des pratiques agricoles écologiques,
- **D'établir un commerce équitable** entre un agriculteur et des consommateurs,
- **D'inciter des consommateurs** à avoir une alimentation de qualité et prenant en compte leur santé,
- **De responsabiliser les consommateurs** à travers un engagement citoyen et solidaire.

Cf. pièce jointe : « une AMAP à Aurillac »

CREATION D'UNE AMAP AU NIVEAU LOCAL

Une AMAP est une association « Loi 1901 » qui doit être déclarée en Préfecture.
Principales étapes de création de l'association :

- **Réunir des personnes** prêtes à s'investir dans l'association
- **Rédiger les statuts** de l'association
- **Elire le « collectif »** (=bureau) chargé de représenter et de faire fonctionner l'association.
- **Déclarer l'association** en préfecture

9 personnes sont intéressées pour rédiger les statuts et faire partie du collectif :

- Bénédicte BAC
- Elise BOISSON
- Virginie SAILLARD
- Jean-Baptiste DORE
- Guillaume LALOGE
- Yannick LEMASQUERIER
- Ingrid BLANCHET
- Marylène RAY
- Murielle DESIMPEL

Une réunion est prévue Lundi 21 Avril : validation des statuts, élection du collectif, montant de la cotisation annuelle (10 € ?), etc.

PRESENTATION DES PRODUCTEURS POTENTIELS

4 producteurs sont intéressés par le concept d'AMAP :

- **Grégory MARTIN : Maraîcher « bio »** à Lacapelle-del-Fraisse.

  Grégory propose 2 types de paniers pour l'été 2008 :

  - 1 panier « 4 personnes »
    environ 6,5 Kg / 15 à 16 €
  - 1 demi panier « 2 personnes » - 8 à 10 €

  Les paniers seraient distribués chaque semaine, et l'engagement se ferait sur environ 4 mois (à préciser…)

UNE AMAP À AURILLAC

Réunion de lancement du projet

09-04-2008

Compte rendu

La composition du panier sera validée par l'Assemblée Générale de l'AMAP avant chaque saison.

Cf. pièces-jointes « composition des paniers – été 2008 » et « calendrier de production été 2008 »

- **Eliane BALLAN,** Mandailles, proposerait des **agneaux « bios »**
- **Sylvain CAUMON,** de Leynhac, proposerait des **pommes, du jus de pommes et du cidre « bios »**
- **Françoise MONREYSSE,** de Roumegoux, proposerait de **la viande de veau « bio »**

Chaque consomm'acteur passe un contrat avec le producteur

Si un consomm'acteur est intéressé par plusieurs productions, un contrat sera établi avec chacun des producteurs.

Ces contrats définissent la période d'engagement,la fréquence de distribution, la quantité et le prix.

En cas d'absence d'un consomm'acteur, celui-ci devra trouver un « remplaçant ».

La première rencontre a réuni 18 personnes.

Nous comptons sur votre efficacité pour motiver d'autres consomm'acteurs...

RAPPEL : Prochaine réunion
Lundi 21 avril 2008,
A 20 heures,
Au Centre Social ALC de Belbex (école)
24 rue Jacques Prévert, 15000 AURILLAC

Pour plus de renseignements,
Y. LEMASQUERIER au 06 14 66 35 48
Ou J.B DORE au 06 15 20 30 26